

# Les écocentres

KARLA ARRAZOLA  
et LUCIA ARANA UGAZ

Au Québec, 13 millions de tonnes de matières résiduelles sont produites chaque année. Pour les réduire au minimum, nous devons bien les trier afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Cette approche se fonde sur le réemploi et le recyclage de ces matières.

Le réemploi est un geste simple comme employer des contenants et des sacs réutilisables, acheter des produits recyclés, se servir de piles rechargeables, entre autres. Le recyclage, est la transformation industrielle de matières récupérées comme des métaux, du plastique ou des déchets industriels. Par exemple, la fabrication de bouteilles en verre à partir de bouteilles usagées.

Les écocentres, quant à eux, ont pour objectif fondamental d'encourager des comportements plus respectueux envers l'environnement et visent à créer une société sans gaspillage. Les écocentres acceptent, entre autres, les meubles, les articles de jardin, les instruments de musique, sauf de gros instruments, les mobiliers, les articles de décoration ainsi que les petits appareils électroniques. Par contre, certaines matières sont refusées telles que les bouteilles de gaz comprimé, les carcasses de véhicules automobiles, les déchets biomédicaux, les déchets radioactifs, les médicaments, les feux d'artifice, les ordures ménagères et les résidus alimentaires.



PHOTO : [www.villeenvert.ca](http://www.villeenvert.ca)

À Montréal, il existe environ sept centres de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles pour tous les citoyens. Grâce aux écocentres, il nous est donc possible de nous débarrasser des résidus de construction et de rénovation, des résidus domestiques dangereux et des articles pouvant être réutilisés et d'éviter ainsi l'enfouissement d'une quantité importante de matières résiduelles.

Pour avoir accès aux écocentres, les Montréalais doivent présenter une preuve de résidence permanente et une pièce d'identité valide avec photo. En cas de doute sur la validité, d'autres preuves pourraient être exigées. Ces centres sont gratuits pour tous les résidents de Montréal. Le dépôt de matériel est aussi gratuit jusqu'à 12m<sup>3</sup> par année pour un maximum de 15 visites par année pour les matériaux de construction, sauf pour La Salle et Saint-Laurent, où les visites sont illimitées. Les

centres de réemploi sont ouverts du 15 avril au 14 octobre, de 8 h à 18 h tous les jours et du 15 octobre au 14 avril, de 10 h à 18 h, sauf les dimanches et les lundis.

Finalement, ces centres de réemploi et de récupération proposent une gestion des matières résiduelles en faveur de l'environnement, car ils permettent de jeter ces matières de façon responsable.